

Commune de **Annepont**

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Approbation
Carte communale	30/06/03	-	07/10/05
Élaboration PLU	21/07/14	19/09/17	23/07/18

Le Maire,
Francis Boizumault

LE **P**ROJET D'**A**MÉNAGEMENT ET DE **D**ÉVELOPPEMENT **D**URABLES

ORIENTATION **1**

MAINTENIR ET RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

ORIENTATION **2**

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE

ORIENTATION **3**

RECONQUÉRIR LE BOURG D'**A**NNEPONT

MAINTENIR ET RENFORCER LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

Le secteur d'activité économique principal de la commune d'Annepont est le secteur tertiaire qui rassemble 43 % des établissements actifs. Le second secteur d'activité de la commune est l'agriculture avec 27 % des établissements actifs. Le nombre d'emplois sur la commune est en augmentation depuis 2006.

La commune d'Annepont a pour objectif d'assurer le maintien et le développement de ce tissu économique local.

Plus précisément, il s'agit notamment de :

- ➔ Conforter le tissu d'artisans présents sur le territoire communal ;
- ➔ Encourager l'implantation d'activités économiques et notamment permettre le développement de commerces en zone urbaine, en mixité avec l'habitat ;
- ➔ Préserver et développer les services de proximité, vecteurs d'attractivité territoriale indéniable
- ➔ Assurer le maintien et le développement économique des activités agricoles :
 - en intégrant les perspectives d'évolution des sièges d'exploitation agricole dans le projet d'aménagement ;
 - en maintenant une distance raisonnable entre les bâtiments agricoles et les nouvelles habitations ;
 - en créant des zones « tampons » entre les zones urbaines et les zones agricoles sous formes de haies d'essences locales ;
 - en protégeant les terres agricoles et donc, en limitant les extensions urbaines ;
 - en interdisant les extensions urbaines sur les hameaux ;

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

La commune d'Annepont bénéficie d'un environnement de grande qualité :

Elle compte en effet plusieurs bois sur son territoire, qui couvre environ 28 % du territoire. Grâce à ces nombreux espaces forestiers, la commune d'Annepont possède une véritable richesse faunistique et floristique. On recense d'ailleurs une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) de type 1 nommée « Château Gaillard » à l'Est de la commune. Elle est également traversée d'Est en Ouest par le cours d'eau du Boillard, réceptacle d'une biodiversité importante.



D'autre part, Annepont appartient à la Saintonge historique : elle possède donc une vraie richesse patrimoniale, typiquement charentaise: fenêtres, portails, façades anciennes, puits, fontaines...

leur de ce cadre de vie exceptionnel constitue une priorité pour les élus d'Annepont. L'outil d'aménagement de la trame verte et bleue vise précisément à atteindre cet objectif. Il s'agit d'identifier les réservoirs de biodiversité (les bois et les cours d'eau) et les continuités écologiques existantes (les linéaires de haie par exemple) pour ensuite esquisser les potentielles nouvelles connexions entre ces éléments de patrimoine naturel.



Les orientations du PADD permettant de répondre à ces enjeux sont les suivantes:

- Identifier une Trame Verte et Bleue et donc, préserver et valoriser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;

- ➔ Protéger l'ensemble des zones boisées ainsi que les talus et les linéaires de haies ;
- ➔ Préserver et mettre en valeur les éléments importants du patrimoine bâti :
 - en identifiant et en protégeant les éléments de patrimoine vernaculaire et remarquable de la commune ;
 - en maîtrisant l'urbanisation des hameaux pour conserver leur caractère identitaire ;
 - en préservant le caractère des constructions ayant une architecture remarquable ;
- ➔ Maintenir et protéger les paysages par la création de zones « tampon » entre les zones urbaines et les zones agricoles sous forme de haies d'essences locales ;
- ➔ Prendre en compte la ZNIEFF Château Gaillard ;
- ➔ Identifier et préserver les points de vue remarquables de la commune ; les élus souhaitent notamment interdire toute construction agricole dans les coteaux situés entre les bois et les fonds de vallée ;
- ➔ Entretenir et valoriser les sentiers de promenade de la commune ;

RECONQUÉRIR LE BOURG D'ANNEPONT

Redonner une homogénéité et une compacité au bourg

La commune d'Annepont est classée selon l'atlas architectural du Pays des Vals de Saintonge « village rue ». Aussi, l'urbanisation du bourg central s'est-elle développée le long de l'axe structurant la commune : la départementale 127. La commune d'Annepont souhaite donc freiner cette tendance et développer un urbanisme durable.



En outre, l'urbanisation le long de la départementale 127 s'est faite de façon très morcelée, si bien que de nombreuses dents creuses demeurent en plein cœur de bourg. Le comblement de ces espaces vides est également un objectif fort de la commune.

D'autre part, la commune a connu dans les années 1990 une urbanisation pavillonnaire située au Sud du bourg central d'origine, sans réelle connexion avec ce dernier. La commune d'Annepont a pour ambition de redonner une cohérence au bourg à travers la création de continuités urbaines entre les zones pavillonnaires et le bourg ancien.



La commune d'Annepont connaît depuis 1999 une forte augmentation démographique, grâce notamment à sa situation géographique très favorable, entre les pôles urbains de Saintes et Saint-Jean d'Angély. Selon le dernier recensement Insee, Annepont compte environ 360 habitants, ce qui représente une centaine d'habitants supplémentaires par rapport à 1999. Dans cette dynamique, la commune d'Annepont souhaite accueillir de nouveau une centaine d'habitants supplémentaires à l'horizon 2030, ce qui porterait la population à 460 habitants environ.

Les orientations du PADD permettant de répondre à ces enjeux sont les suivantes :

- ➔ Densifier le bourg au travers des dents creuses identifiées par l'étude de densification.
- ➔ Tisser une continuité urbaine entre les zones d'urbanisation récentes et le centre ancien
- ➔ Réfléchir à l'aménagement de cheminements doux pour améliorer la circulation piétonne vers le bourg des habitants des lotissements récents ;
- ➔ Étoffer le centre ancien en ouvrant de nouveaux secteurs à l'urbanisation au Nord du bourg ;
- ➔ Constituer des réserves foncières, nécessaires au développement des équipements publics ;
- ➔ Hiérarchiser les ouvertures à l'urbanisation

Améliorer la vie urbaine du village

L'animation et la vitalité d'une commune se traduisent à travers de nombreux aspects, à la fois objectifs et subjectifs : dynamisme du tissu associatif, niveau d'équipements publics, accessibilité des espaces publics à tous, convivialité, lien social entre les habitants, bien-être de la population, diversité des publics, qualité des paysages urbains... C'est sur l'ensemble de ces éléments que la commune d'Annepont souhaite agir pour améliorer le quotidien de ses habitants.



Les orientations du PADD permettant de répondre à ces enjeux sont les suivantes :

- ➔ Favoriser l'accueil des jeunes ménages sur la commune grâce à la consolidation et au développement de l'offre locative ;
- ➔ Redynamiser le centre bourg existant à travers la réduction de la vacance et l'intégration, dans le règlement du PLU, de mesures facilitant la réhabilitation ou le changement de destination du bâti existant ;
- ➔ Préserver la qualité des paysages urbains en prescrivant, pour les nouvelles constructions, le respect de la morphologie urbaine existante et l'harmonie avec la trame urbaine environnante ;
- ➔ Maintenir et développer les équipements publics nécessaires aux besoins de la population, en délimitant un périmètre spécifiquement dédié à l'accueil d'équipements publics ;
- ➔ Définir les nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation en retrait des exploitations agricoles pour limiter les conflits d'usage ;

Prendre en compte les contraintes de développement

La commune d'Annepont est traversée d'Ouest en Est, en passant par le centre bourg, par le cours d'eau du Boillard. Elle connaît donc un risque d'inondations, notamment au niveau du bourg. Afin de ne pas freiner le développement du bourg et de connaître de façon précise les zones inondables, une étude hydraulique partielle a été réalisée sur le bourg. Les élus souhaitent donc s'appuyer sur cette étude pour définir leur projet d'aménagement.

Les élus ont également pour objectif de tenir compte de toutes les autres contraintes de développement, à savoir : la gestion et le développement des différents réseaux (eau, électricité, communications numériques...), l'aptitude des sols à l'assainissement autonome, la présence des exploitations agricoles, la présence de sites archéologiques, et l'exposition des personnes et des biens aux risques naturels.

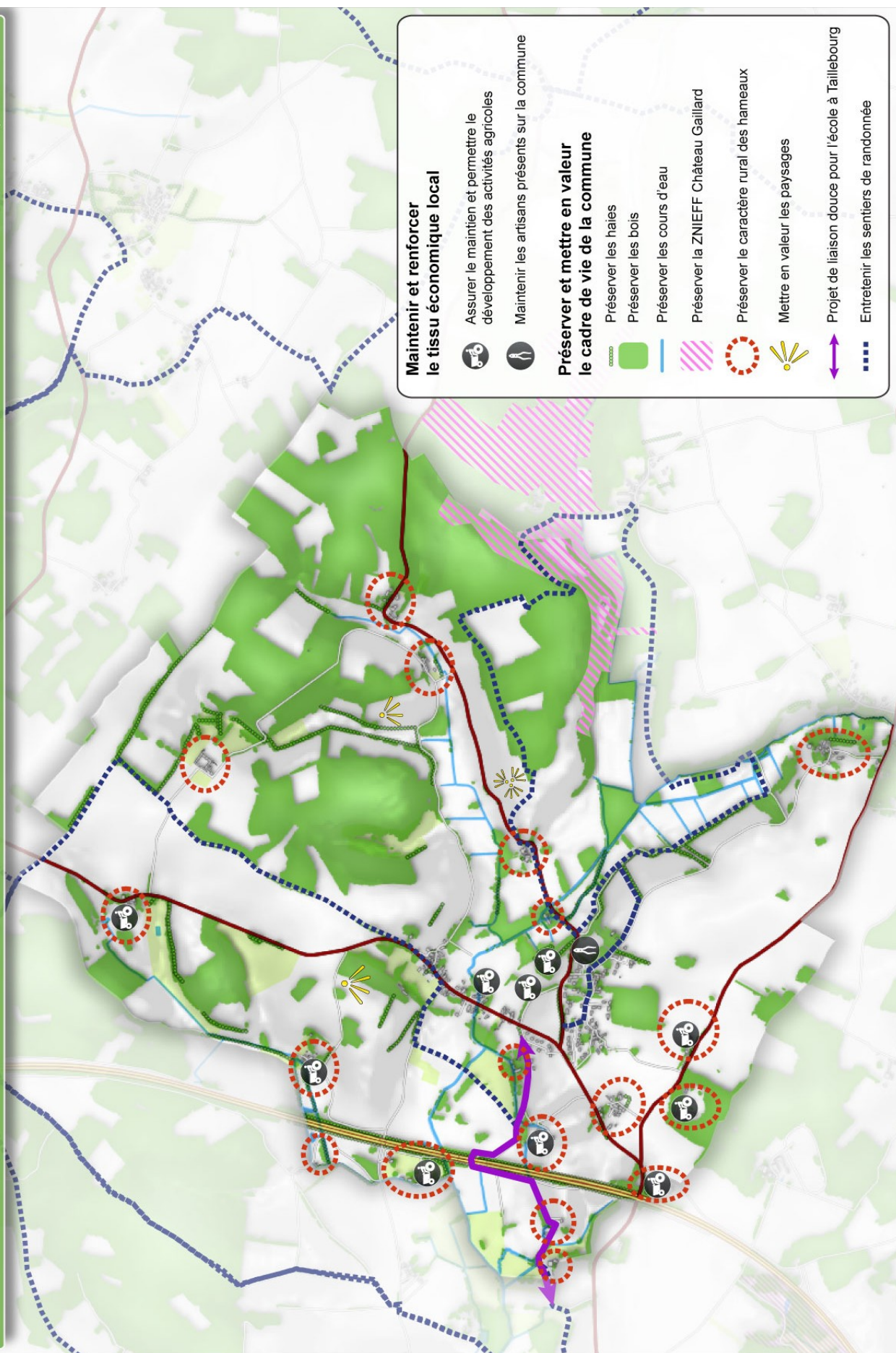
Les élus ne disposent pas d'études sur la nature des sols et leur aptitude à l'assainissement. Seules des études partielles ont été réalisées, au coup par coup, en fonction des besoins d'aménagement. Les élus souhaitent donc lancer la réalisation d'une étude de zonage d'assainissement autonome sur l'ensemble de la commune.

Les orientations du PADD permettant de répondre à ces enjeux sont les suivantes:

- Prendre en compte le risque inondation (étude hydraulique partielle et l'atlas des cours d'eau secondaires et zones 1982) ;
- Prendre en compte les différentes contraintes d'aménagement : développement des réseaux, aptitude des sols à l'assainissement, exploitations agricoles, sites archéologiques...
- Réaliser une étude de zonage d'assainissement à l'échelle de l'ensemble de la commune ;

Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Annepont :
Préserver l'identité rurale du territoire communal

Source : BD Topo 2011 © IGN - Cadastre © DDFIP - MNT 2012 © CG17



Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune d'Annepont :
Reconquérir le bourg d'Annepont

Source : BD Topo 2011 © IGN - Cadastre © DDFIP - MNT 2012 © CG17

